



Mairie de DOUV

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 82 II 2017

Le mercredi 15 mars 2017

20 h 30

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 08/03/2017

Ordre du jour

- Débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) élaboration PLUI (débat ne donnant lieu ni à un vote, ni à une délibération)

Présents : Alain PALMADE, Sonia PERSCHKE, Alexis VARUTTI, Sabine CUZIOL, Alix POMPILIUS, Roger ASTRE, Daniel NADAL, Fanny MORENO, Guy ALLIEY

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Jean-Luc SANCHEZ, Catherine MICHEL

Absent : Jean-Claude DURAND, Hélène PRZYBYL, Sébastien HARAUT, Laurent CAUQUIL

Secrétaire(s) de la séance:

Présentation du PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables par Anne Sophie KERBIRIOU de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Le Projet d'aménagement et de développement durables, notamment régi par les articles L151-5 et L101-2 du Code l'urbanisme, s'articule dans le projet de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix autour de quatre axes :

AXE 1 / Anticiper le renouvellement générationnel sur le territoire et réinvestir le parc de logements anciens

AXE 2 / Assurer un développement communautaire de qualité

AXE 3 / Utiliser les ressources du territoire pour assurer son développement

AXE 4 / Préserver le patrimoine intercommunal : l'atout majeur de la CCPM

Le document est examiné. Les élus en débattent et font part de leurs remarques.

Sur l'AXE 3 :

Le commerce ambulant n'est pas évoqué. Les élus souhaitent afficher la volonté de le maintenir car cette activité est indispensable pour les communes qui n'ont pas ou peu de commerces.

Concernant l'objectif de "Mettre le lac de Montbel au cœur du développement de la CCPM", les élus regrettent que la vocation première du lac, à savoir l'irrigation des terres agricoles, ne soit pas mentionnée. Il est important de le préciser car la valorisation d'espaces naturels et de loisirs sur le lac devra se faire sans compromettre sa fonction d'irrigation.

En dehors du domaine touristique et agricole, le volet économique du PADD est jugé peu développé et mériterait d'être plus ambitieux, notamment en matière de stratégie d'accueil d'activités artisanales et industrielles.

Sur l'AXE 4 :

L'objectif de "Préserver les cones de vue relevant de l'intérêt général sur le territoire" suscite des inquiétudes chez les élus, qui craignent que les règles associées à cet objectif soient trop contraignantes, et qu'elles empêchent par exemple la construction de hangars agricoles.

Les élus s'étonnent que la thématique archéologique ne soit pas évoquée, alors que le territoire de la Communauté de communes regorge de sites archéologiques importants (Teilhet et Vals notamment). Il serait intéressant d'afficher une volonté de préserver et de valoriser ce patrimoine.